

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC107

présenté par
Mme Frédérique Dumas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« Soutenir »,

insérer les mots :

« la création, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention du soutien à la « création » permet de rappeler le rôle des auteurs, compositeurs et artistes qui créent et font vivre les œuvres, les enregistrements musicaux et le spectacle vivant. Le présent amendement propose donc de mentionner la création parmi les missions du CNM.